

## **Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 26 novembre 2018**

Présents : G.Moncelon, J.Botheron, X.Reynard, P.Morel, G.Planche, M.Bussery, R.Tissot, G.Nicolas, J.P.Bernard, J.Padet  
Absent : E.Zgainski  
Secrétaire de séance : J.Botheron

### **Conseil Municipal du 01 octobre 2018**

Le C.M. prend acte de la remarque rectificative formulée au paragraphe « Aide au développement des petites entreprises du Commerce et de l'Artisanat. », il faut lire :

**« Pour une dépense minimum de 10 000 € H.T. par l'entreprise la subvention sera de 1 000 € par la commune + 1 000 € par la communauté de communes + 2 000 € par la région. »**

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des présents : 10 voix Pour**

### **Conseil municipal du 26 novembre 2018**

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des présents : 10 voix Pour**

### **Convention avec le Centre De Gestion 42 pour le service Retraite**

Le Centre de gestion peut recevoir délégation des collectivités pour effectuer à leur place les tâches inhérentes à la retraite de leurs agents.

Cette convention est destinée à prendre en charge les actes ci-dessous :

- ✓ demande de régularisation de services, étude de départ en retraite, estimation, dossier de pension de vieillesse ou de réversion, etc.

Cette convention est conclue pour une durée de 48 mois avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La commune de Néronde participera aux frais d'intervention du CDG 42 selon un tarif établi par type de dossier.

- ✓ Exemple : étude de départ en retraite et estimation de pension pour un montant de 65€.

**Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve le renouvellement de cette convention**

### **Convention avec le CDG 42 pour délégation de gestion du personnel**

Le contrat de M. Jean Pierre Stettler, employé communal, se terminant, le CDG 42 peut prendre le relais en proposant son service de remplacement au service des employeurs territoriaux.

Une convention peut être établie entre le CDG42 et la mairie de Néronde. M. Stettler sera rémunéré par le CDG42. La durée de son contrat sera de 6 mois, du 10/12/2018 au 10/06/2019.

**Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve cette convention**

### **Création de la Commission de contrôle des listes électorales**

La circulaire préfectorale du 31 juillet 2018 stipule le remplacement des commissions communales de révision des listes électorales par des commissions de contrôle des listes électorales.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les commissions de contrôle seront composées d'un **conseiller volontaire**, ainsi que d'un délégué désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

**Mme Jocelyne Padet se porte volontaire pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales jusqu'à la fin de son mandat d'élu.**

### **Indemnité de conseil de Mme le Percepteur**

Mme le Percepteur conseille la commune de Néronde pour la gestion de ses budgets

L'indemnité de conseil pour l'année 2018 se monte à 240,82€

**Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve cette indemnité**

### **Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Forez-Est**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés au secrétariat de mairie

**Le CM par 9 voix POUR et 1 abstention adopte le rapport d'activité 2017**

### **Attribution de subventions**

Après étude et approbation en réunion d'adjoints, il est proposé au C.M. d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ 50€ au Restaurants du Cœur
- ✓ 50€ à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)
- ✓ 30€ au Comité d'Entraide du Roannais
- ✓ 50€ à l'ADMR
- ✓ 20€ à la MFR Montbrison
- ✓ 20€ à La Prévention Routière
- ✓ 50€ à l'ADHAMA (Association Des Handicapés Adultes des montagnes du Matin)
- ✓ 320€ pour le projet VAESA (Vélo d'Assistance Electrique Solaire et Autonome) du Lycée P. Coton

**Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve ces subventions**

### **Programme voirie 2019**

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint présente les différents projets d'entretien de la voirie communale pour 2019.

Deux opérations sont retenues :

- ✓ Chemin de Caron : reprofilage et renouvellement du revêtement en enrobé sur deux tronçons pour un montant de 25 733,80 €HT
- ✓ Chemin de la Voisinée : scarification et remise en état du revêtement terre et concassé pour un montant de 23 108,05 €HT

Ces travaux seront effectués par l'entreprise EIFFAGE attributaire du marché à bons de commande.

**Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve le programme voirie 2019**

### **Aménagement « parking Papillon »**

Deux devis d'aménagement de l'espace paysager entourant les emplacements de stationnement sont présentés.

Après discussion **le C.M. par 10 voix POUR** choisit le devis d'Univers Paysage d'un montant de 2564,50 €HT

### **Conventions de déneigement- fauchage-taillage- travaux annexes**

M. Robert Tissot quitte la séance et ne participe pas au vote.

M. le 1<sup>er</sup> adjoint

- donne lecture des tarifs de M. Emmanuel Tissot exploitant agricole à Néronde pour l'année 2019
- informe le CM qu'il y a lieu de renouveler les conventions de déneigement et fauchage/taillage qui arrivent à leurs termes le 31/12/2018
- propose au C.M, de créer une nouvelle convention complémentaire pour les travaux annexes

#### Délibération tarifs 2019

- |                                 |           |                   |
|---------------------------------|-----------|-------------------|
| ✓ Taillage chemins              | 50 €HT/h  | 50€HT/h en 2018   |
| ✓ Broyage                       | 50 €HT/h  | 50€HT/h en 2018   |
| ✓ Déneigement                   | 48,5€HT/h | 47,5€HT/h en2018  |
| ✓ Pelleteuse+ chauffeur         | 45€HT/h   | 44,5€HT/h en 2018 |
| ✓ Tracteur+ chauffeur           | 41€HT/h   | 40€HT/h en 2018   |
| ✓ Tracteur+chauffeur + chargeur | 44€HT/h   | 44€HT/h en 2018   |
| ✓ Tracteur+chauffeur+benne      | 48€HT/h   | 47€HT/h en2018    |

**Le C.M. adopte ces tarifs à l' unanimité des présents : 9 voix Pour**

#### Délibération conventions de déneigement-taillage – travaux annexes

- ✓ Convention de déneigement : durée 3 ans - tarif horaire 2019 => 48,5€HT/h
- ✓ Convention de taillage : durée 3 ans – tarif horaire 2019 => 50€HT/h
- ✓ Convention de travaux annexes : durée 3 ans – tarifs horaires 2019 : 45€HT/h => (pelleteuse+chauffeur), 41€HT/h => (tracteur+chauffeur), 44€HT/h => (tracteur+chauffeur+chargeur), 48€HT/h => (tracteur+chauffeur+benne)

**Le C.M. adopte ces 3 conventions à l'unanimité des présents : 9 voix Pour**



### **Hors ordre du jour**

**Délibération pour demande de subvention au conseil départemental pour supplément de travaux aménagement du bourg**

**Le C.M. donne son accord par 10 voix POUR**

### **Dossiers en cours- questions diverses**

#### *Intervention de M. BUSSERY*

- Afin d'ajuster les besoins du ménage à l'école et à la mairie, le contrat de Madame Coralie Bertin a été porté de 26 à 28 heures hebdomadaires à compter du 5 novembre.
- La convention avec la LPO (Ligue pour les oiseaux) veut que la pose des nichoirs pour les hirondelles et les martinets soit effectuée sur les bâtiments communaux, en principe avant la fin de l'année.
- Néronde a obtenu deux récompenses pour le concours de fleurissement. La première pour la commune (3ème place des communes de moins de 500 habitants) ; la deuxième pour Gilbert Dauphin (1ère place dans la catégorie Jardin fleuri, potager). M. le Maire tient à féliciter tous les Nérondois qui participent à l'embellissement de la commune.
- Autre récompense : Pour les 48 heures de la Création, l'arbre décoré par l'association « De fil en cannette » a obtenu le second prix. Bravo à nos couturières.
- Une initiation à l'informatique, venant de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion santé) est proposée aux personnes de plus de 60 ans. Cette proposition se fait en collaboration avec le lycée Pierre Coton. Les cours seront assurés par les élèves. A ce jour une quinzaine de personnes se sont inscrites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45  
Prochain C.M. lundi 11 février 2019 à 20h